Envoyé en préfecture le 19/02/2018 Reçu en préfecture le 19/02/2018

ID: 056-200042174-20180213-DEL\_201850-DE

## **Budget primitif 2018** Note sur les informations financières essentielles

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation fixée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

### Le vote du budget de Lorient agglomération, établissement public de coopération intercommunale, répond à plusieurs principes :

- 1. Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril. Lorient Agglomération vote son budget en février afin d'engager les projets et de verser les subventions aux associations dès le début de l'année. Le budget 2018 sera voté le mardi 13 février 2018.
- 2. Lorient agglomération, dont la population est de 206 836 habitants, compte 1 budget principal et 8 budgets annexes. L'ensemble s'élève globalement en 2018 à 368 millions d'euros.
- Le budget principal retrace les dépenses et recettes des nombreuses compétences de Lorient agglomération (développement économique, maritime et touristique, développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, aménagement de l'espace communautaire, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie, politique de la ville, voirie d'agglomération, équipements culturels et sportifs...). Il est financé essentiellement par les dotations de l'Etat, les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière, la contribution économique territoriale des entreprises, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères), et les recettes des services rendus aux usagers. L'emprunt finance l'investissement avec l'autofinancement et avec un certain nombre d'autres recettes (subventions, fonds de compensation de la TVA...).
- Le budget annexe des transports urbains prend en compte les dépenses du réseau de bus ; elles sont principalement financées par les recettes commerciales perçues auprès des usagers, et par le versement transport acquitté par les entreprises employant 11 salariés et plus. La gestion du service des transports est confiée par délégation de service public à la Compagnie Lorientaise des Transports Urbains (CTRL).
- Le budget annexe de l'eau, le budget de l'assainissement collectif et celui de l'assainissement non collectif : ces budgets retracent respectivement les dépenses relatives à la production et à la distribution de l'eau potable, à la collecte et au traitement des eaux usées. Ils sont financés par les usagers de chacun de ces services.
- □ Le budget annexe des ports de plaisance : il retrace les dépenses et recettes liées à la gestion des ports de plaisance. La SELLOR, société d'économie mixte, gère les installations portuaires pour le compte de Lorient agglomération dans le cadre d'une délégation de service public.
- Le budget annexe des parcs d'activités économiques : Lorient Agglomération intervient en régie, comme aménageur des parcs d'activités du périmètre communautaire.
- □ Le budget annexe de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) du quartier de la gare créé en 2014.
- 3. Chacune des 2 sections (investissement et fonctionnement) du budget primitif doit obligatoirement être équilibrée en dépenses et en recettes.
- 4. Chaque budget (principal ou annexe) doit dégager des ressources suffisantes (épargne ou autofinancement) de sa section de fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement du capital de sa dette et pour financer ses investissements.
- 5. L'établissement ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée uniquement à financer des dépenses d'investissement.

ID: 056-200042174-20180213-DEL\_201850-DE

### Lorient Agglomération veille à l'évolution de sa DGF :

En 2018, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 16,720 millions d'euros, ce qui représente 18,7 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal. Cette dotation est essentielle pour le financement des services publics rendus aux habitants de l'agglomération. Elle a été de 16,916 millions d'euros en 2017.

# <u>Les orientations pour l'année 2018 demeurent dans la continuité de celles engagées depuis</u> plusieurs années :

- 1. Ne pas augmenter les impôts locaux : Lorient Agglomération n'a pas augmenté ses principaux taux d'imposition depuis 2011. Ce sont les effets de la convergence des taux d'imposition qui amènent les taux de foncier bâti et non bâti à progresser légèrement sur le territoire de l'ex communauté de communes de Plouay et à diminuer légèrement sur le périmètre des 19 communes de l'ex communauté du pays de Lorient. Seul le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères augmentent de 3 %.
- **2.** La comparaison des taux de Lorient agglomération avec les taux moyens nationaux des communautés d'agglomération françaises confirme son bon positionnement :

	taux moyens pondérés 2018 (CC Plouay & CA)	taux moyens nationaux 2016 catégorie des CA
Taxe d'habitation	9,14 %	9,02 %
Taxe sur le foncier bâti	0,488%	0,61 %
Taxe sur le foncier non bâti	3,18 %	3,45 %
Taux de CFE	24,71 %	26,78 %
TEOM	TPM : 9,54% 9,51 % ex LA 10,10 % ex CC Plouay	9 <b>,25</b> %∗

<sup>\*</sup> taux moyen national 2016

- **3.** Faire des économies sur les dépenses de fonctionnement pour compenser la baisse de certaines recettes, sans détériorer la qualité des services publics rendus aux usagers.
- **4.** Maintenir un niveau d'investissement élevé pour doter l'agglomération des équipements structurants nécessaires à son développement : tous budgets confondus (principal et annexes), un budget de 56,9 millions d'euros va être consacré en 2018 à l'équipement du territoire.

ID: 056-200042174-20180213-DEL\_201850-DE

# Ventilation des dépenses d'équipement 2018 (56,9 millions d'euros) entre les divers budgets :

budget principal	37,224 millions d'euros	
budget des transports	3,055 millions d'euros	
budget de l'eau	6,592 millions d'euros	
budget de l'assainissement collectif	7,150 millions d'euros	
budget des ports de plaisance	2,874 million d'euros	
budget assainissement non collectif	0,006 million d'euros	

# Les investissements majeurs de 2018, tous budgets confondus :

BP 2018	En K€
Bus à haut niveau de service et Transport collectif en site propre	3 430
Pôle d'échange multimodal	2 000
Parking Sud quartier de la gare	1 830
Zones d'activités	3 000
Kermat-unité de valorisation du biogaz et Kermat 3	3 850
Centre de secours de Kervaric	1 500
PLH et subventions d'équipement ( dont aides à la pierre)	7 145
La Base - K1, K2, K3	640
La Base - Pôle course au large	500
Salle des musiques actuelles "Hydrophone"	3 130
Navire à passagers	1 050
Déchetterie de Caudan	1 058
Déchetterie d'Hennebont	141
lle de Locastel-Parc d'eaux vives	340
lle Kerner	144
Kergoussel	372
Haras nationaux	368

Affiché le

ID: 056-200042174-20180213-DEL\_201850-DE

### La masse salariale:

Au budget primitif 2018, le montant du chapitre 012 «masse salariale» s'établit à 32,547 millions d'euros pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes Transports, Eau, Assainissement collectif et Assainissement non collectif).

Tous budgets confondus, l'évolution réelle est de + 1,08 % par rapport aux crédits inscrits en 2017 (BP + DM), soit plus 338 068 euros (+ 1 209 168 euros en dépenses et + 871 100 euros de recettes nouvelles et réduction de dépenses liées à des transferts de compétence et reprises de marchés ou DSP en régie).

Pour le seul budget principal, le montant du chapitre 012 « masse salariale » est de 25,813 millions d'euros. L'évolution réelle est de + 1,3 % par rapport aux crédits inscrits en 2017 (BP + DM), soit plus 322 720 euros (+ 1 024 320 euros en dépenses et + 701 600 euros pour les recettes nouvelles et réduction de dépenses liées à des transferts de compétence et reprises de marchés ou DSP en régie).

#### La situation financière de la communauté d'agglomération :

Lorient agglomération dispose d'une situation financière saine ; elle se caractérise pour son budget principal par plusieurs éléments :

- 1. Un autofinancement prévisionnel (ou épargne brute) de 20,199 M€ dégageant, après remboursement du capital de la dette (15,403 M€), une épargne nette à 4,796 M€.
- 2. Un délai de désendettement (= encours de la dette/ épargne brute) s'élevant à 8 années au 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- 3. Une dette bien sécurisée puisque 92 % de l'encours est positionné sur des emprunts classiques à taux fixe ou indexé. Il n'y a pas d'emprunts toxiques générant des taux d'intérêts extrêmes.
- 4. Un encours de dette contenu : le montant d'emprunt réalisé est réajusté en cours d'année, en fonction des besoins effectifs. Il évolue de 225 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 214 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Les chiffres clefs de chaque budget :

Budget primitif 2018	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Budget principal	81,860 millions d'euros	131,245 millions d'euros	213,105 millions d'euros
Transports urbains	4,660 millions d'euros	41,210 millions d'euros	45,870 millions d'euros
Eau	11,755 millions d'euros	24,150 millions d'euros	35,905 millions d'euros
Port de plaisance	4,970 millions d'euros	2,923 millions d'euros	7,893 millions d'euros
Parc d'activités économiques	11,822 millions d'euros	12,063 millions d'euros	23,885 millions d'euros
Assainissement collectif	12,030 millions d'euros	17,126 millions d'euros	29,156 millions d'euros
Assainissement non collectif	0 ,006 million d'euros	0,698 million d'euros	0,704 million d'euros
ZAC du quartier de la Gare	6,086 millions d'euros	5,554 millions d'euros	11,640 millions d'euros
Total	133,189 millions d'euros	234,968 millions d'euros	367,887 millions d'euros

-----